

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72078

Objet

Autorisation de cession
des droits à la conces-
sion de la plage du
Chay.

DATE DE CONVOCATION

29 mai 1972

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le deux juin à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. BUJARD, DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON,
FIVIERE, DOIREAU, LACHAUD, BERLAND, DOMEQ, BROTUREAU, BARRIERE,
BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, TAP,

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. DELAIR par Me DUFOUR
M. LARGETEAU par M. TETARD
Mme FAVIERE par Melle FOUCHE

Absents : MM. Mme BIDEAU - M. STIPAL

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 29 Mai 1972, M. RIEDEL demandait au Conseil
Municipal de ROYAN de bien vouloir l'autoriser à céder à Madame Francine
LEMAIGNE domiciliée au 19 bis Avenue Piron 86 - CHAUVIGNY, les droits
qu'il détient d'un traité de concession signé par la Commune en date
du 17 Avril 1967 approuvé par le Sous-Prefet le 28 Juin de la
même année l'autorisant à exploiter la plage du Chay.

Par lettre du 29 Mai 1972, Madame LE MAIGNE a présenté sa
candidature en accord avec M. RIEDEL pour succéder à ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande des intéressés,

Vu l'avis favorable de la Commission du Tourisme et Plages
du vendredi 2 Juin,

DECIDE :

- d'accepter la substitution à compter du 1er Juin 1972, M. Monsieur
RIEDEL concessionnaire de la Plage du Chay, dans tous ses droits et
obligations de Madame Francine LE MAIGNE.
- d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint Délégué à signer l'avenant
devant intervenir.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
ont signé au registre MM. les Membres présents,

Pour le Maire, Pour extrait conforme
l'Adjoint Délégué,



VILLE DE ROYAN

- 17 -



F
2,50



F
2,50

TÉLÉPH. 06.31.04 ET 06.03.12

AVENANT N° 1 AU TRAÎTE DE CONCESSION
DE LA PLAGE DU CHAY

ENTRE : Monsieur Jean de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Maire de ROYAN, Officier de la Légion d'Honneur, dément autorisé par délibération du Conseil Municipal du

ou M. l'Adjoint Délégué,

d'une part,

ET : Madame Francine LEHAIGNE, domiciliée au Lotissement Peuron à

06 - CHAUVIGNY,

d'autre part,

En présence de M. l'Inspecteur Central des Impôts, Enregistrement et Domaines.

IL A ÉTÉ CONVENU ET RÉSUITE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. - M. RIEDEL Alain, déclare vouloir céder sous réserve de l'accord du Conseil Municipal de la Commune de ROYAN, à Madame Francine LEHAIGNE, à compter du 1er juin 1972, ses droits au traité de concession de la Plage du Chay, signé en date du 13 avril 1968, approuvé par M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT, le 26 juin 1968, autorisé par M. l'Inspecteur Central des Impôts de ROYAN.

ARTICLE 2. - Le nouveau concessionnaire prend l'engagement formel de remplir toutes les obligations qui incombent à M. RIEDEL Alain par arrêté visé à l'article 1er ci-dessus, sans aucune exception ni réserve, d'accepter toutes redevances ayant trait à cette concession.

ARTICLE 3. - Tous frais d'Immeuble sont à la charge du nouveau



pour être annexé à la délibération

du 12 JUIN 1972

exécutoire (Art. 46 du CAC).

En témoin, le

Fait à ROYAN, le 5 JUIN 1972

Le concessionnaire,

Le Sous-Prefet,

12 JUIN 1972

Le concessionnaire,

Ju et approuve

Francine

Pour le Maire,
le Premier Adjoint,

Guy TETARD.

